Annales

CAM - Certificat Assistant Marques et Dessins et Modèles

EXAMEN ECRIT - SESSION 2017-2018

AVERTISSEMENT

Les épreuves des certificats sont organisées par l'Institut National de la Propriété Industrielle. Les épreuves sont contrôlées par un jury composé de membres choisis parmi les intervenants de la formation et de professionnels extérieurs à cette formation.

Les épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention des certificats comprennent des épreuves écrites et une épreuve orale.

L'examen a pour but d'établir si le candidat possède les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exercer ses fonctions professionnelles.

Depuis 2018, l'Institut National de la Propriété Industrielle publie pour chaque session d'examen des annales destinées à donner aux candidats une base pour leur formation CAM.

Ces annales regroupent les textes des épreuves écrites de l'examen.

SOMMAIRE

•	Sujet 1	4
	Enoncé	
•	Sujet 2	41
	Enoncé	41

Enoncé

Examen CAM session 2017/2018 Sujet n° 1

Vous êtes l'assistant(e) de Mme Dupré, Conseil en Propriété Industrielle (CPI 98-0213) du cabinet DURANTON, 8 rue de la bataille à Paris (75009). Le cabinet dispose à l'OMPI d'un compte courant n° 5326.

La société EVEN souhaite déposer une marque internationale EVEN TOOLS pour protéger en classe 6 des matériaux de construction métalliques, en classe 7 des machines-outils, ainsi que des machines agricoles, en classe 37 des services de réparation de machines-outils.

Cette marque désignera les pays suivants : UNION EUROPEENNE, CANADA, ETATS-UNIS, CHINE, JAPON, PHILIPPINES, SINGAPOUR.

Cette société a son siège social au 150 Freedom Park Avenue à PRETORIA en AFRIQUE DU SUD.

Elle dispose d'un établissement secondaire en France, 18 rue de la Gare, 80000 AMIENS.

La société EVEN est titulaire des marques suivantes (copies ci-jointes) :

- Marque française EVEN TOOLS n° <u>3621804</u> désignant des matériaux de construction métalliques
- Marque française EVIN TOOLS n° 3952802 désignant des machines-outils
- Marque française EVEN TOOLS n° 4502689 désignant des services de réparation de machines- outils.

Aux Etats-Unis, la société EVEN est en litige avec la société POOL & TOOL qui dispose d'une marque antérieure EVEN visant des matériaux de construction métalliques ou non. Au terme d'un accord entre les 2 sociétés, la société EVEN s'est engagée à ne pas faire de dépôt aux Etats-Unis pour ces produits.

Par ailleurs, pour limiter les couts de dépôt, la société EVEN TOOLS souhaite limiter le libellé de sa marque au JAPON à la seule classe 6.

- 1) Vous remplissez le/les formulaire(s) et expliquez vos choix concernant les marques de base et/ou la/les priorité(s). Il ne vous est pas demandé de calculer le montant des taxes.
- 2) Plus tard, à la suite d'une réclamation d'une société, la société EVEN TOOLS souhaite procéder à la radiation des matériaux de construction métallique pour tous les pays désignés par la marque internationale EVEN TOOLS qui a été enregistrée sous le n° 1285435. Vous remplissez le formulaire adéquat.

- 3) un an plus tard, la société EVEN TOOLS vous contacte à nouveau pour désigner le Japon et La Corée du Sud par le biais d'une désignation postérieure de sa marque internationale EVEN TOOLS n° 1285435 pour couvrir les matériaux de construction métallique. Que lui répondez-vous ? Quelle est la durée initiale de protection de cette désignation postérieure ? Il ne vous est pas demandé de remplir un formulaire de désignation postérieure.
- 4) A-t-on intérêt à déposer une désignation postérieure 6 mois avant son échéance de renouvellement ? Justifiez votre réponse.

PJ:

Copie des marques françaises Formulaires MM2, MM6, MM7, MM8, MM18 Liste des états membres du Système de Madrid



France

TypeverbaleCouleurNon N° de dépôt3952802

Date du dépôt 11 octobre 2012

Lieu du dépôt Dépôt Electronique Paris

N° d'enregistrement(12)3952802Fin de validité11 octobre 2022StatutEnregistréeDernier statut officiel reçuEnregistréActiveOui

Déposant

EVEN, société de droit Sud-africain 150 Freedom Park Avenue PRETORIA Afrique du Sud

Mandataire

CABINET DURANTON 8 rue de la Bataille 75009 Paris France

Classification de Nice

07

Produits & Services

Français
07 Machines-outils

Publication

Publication de l'enregistrement dans le recueil: 2015-35 - 28 août 2015

Date de publication du dépôt

dans le recueil: 2012-44 - 2 novembre 2012

Enregistrement

Publication: 2015-35 - 28 août 2015 Enregistrement sans modification

page 6



France

TypeVerbaleCouleurNonN° de dépôt3621804Date du dépôt12 janvier 2009

Lieu du dépôt PARIS

N° d'enregistrement (09)3621804
Fin de validité 12 janvier 2019
Statut Enregistrée
Dernier statut officiel reçu Enregistré
Active Oui

Déposant

EVEN, société de droit Sud-africain 150 Freedom Park Avenue PRETORIA Afrique du Sud

Mandataire

CABINET DURANTON 8 rue de la Bataille 75009 Paris France

Classification de Nice

06

Produits & Services

Français

06 Matériaux de construction métalliques

Publication

Publication de l'enregistrement

dans le recueil: 2009-49 - 4 décembre 2009

Date de publication du dépôt

dans le recueil: 2009-08 - 20 février 2009

Enregistrement

Publication: 2009-49 - 4 décembre 2009 Enregistrement sans modification



France

TypeVerbaleCouleurNon N° de dépôt4502689

Date du dépôt 10 décembre 2017

Lieu du dépôt PARIS

N° d'enregistrement (17)4502689 Fin de validité 10 decembre 2027

StatutPubliéeDernier statut officiel reçuPubliéeActiveOui

Déposant

EVEN, société de droit Sud-africain 150 Freedom Park Avenue PRETORIA Afrique du Sud

Mandataire

CABINET DURANTON 8 rue de la Bataille 75009 Paris France

Classification de Nice

37

Produits & Services

Français

37 Réparation de machines outils

Publication

Date de publication du dépôt dans le recueil: 2018-01 - 3 janvier 2018

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL RELEVANT EXCLUSIVEMENT DU PROTOCOLE DE MADRID

(Règle 9 du règlement d'exécution commun)

IMPORTANT

- Ce formulaire doit être utilisé pour déposer une demande internationale en vertu du Protocole de Madrid.
- 2. Ce formulaire **doit être envoyé à l'Office d'origine**. Il ne doit **pas** être envoyé directement au Bureau international.

Cette page de couverture ne doit pas être envoyée au Bureau international.

Système de Madrid – Contacts

Heures d'ouverture du service à la clientèle du système de Madrid :

Lundi – Vendredi, 9h00 à 18h00 (heure de Genève) Téléphone : **+ 41 22 338 86 86**

Questions / présentation de formulaires http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/

Addresse

Division des opérations du système de Madrid

Service d'enregistrement de Madrid Secteur des marques et des dessins et modèles

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, Chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL RELEVANT EXCLUSIVEMENT DU PROTOCOLE DE MADRID

	À remplir par le déposant	À remplir par l'Office
La prés	sente demande comprend le nombre suivant de :	D(() 1 10()
– Feu	uilles supplémentaires :	Référence de l'Office :
– For	mulaires MM17 :	
Référe	nce du déposant :	
1 P	ARTIE CONTRACTANTE DONT L'OFFICE EST L'OF	FICE D'ORIGINE
2 D	ÉPOSANT	
a)	Nom :	
b)	Adresse :	
c)	Adresse pour la correspondance :	
d)	Téléphone :	
	Adresse électronique :	
	demande internationale ou à l'enregistrement qui en conséquent, vous ne recevrez plus aucune corr émise par le Bureau international en relation à d'autr pour lesquels la même adresse électronique a été c	orrespondance émise par le Bureau international en relation à cette est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, par espondance sur papier. De même, toute autre correspondance es demandes internationales ou aux enregistrements internationaux ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. ations électroniques, une seule adresse électronique pour chaque
e)	Langue souhaitée pour la correspondance :	Anglais Espagnol Français
f)	Autres indications (selon les exigences de certaines p États-Unis d'Amérique ; veuillez ne fournir ces indicat	parties contractantes désignées, telles que, par exemple, les ions qu' à la rubrique i) ou ii) mais pas aux deux) :
	i) si le déposant est une personne physique , natio	nalité du déposant :
	ii) si le déposant est une p ersonne morale (veuillez	·
	législation duquel ou desquels ladite personne	

3	QUA	LIFICATION POUR DÉPOSER
	a) In	diquer en cochant la case appropriée :
	i)	lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est un État, si le déposant est un ressortissant de cet État; ou
	ii)	lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est une organisation, le nom de l'État dont le déposant est un ressortissant :; ou
	iii)	si le déposant est domicilié sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1; ou
	iv	si le déposant a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1.
		orsque l'adresse du déposant donnée à la rubrique 2.b) n'est pas dans la partie contractante mentionnée à la brique 1, indiquer dans l'espace prévu ci-dessous :
	i)	si la case correspondant à l'alinéa a)iii) de la présente rubrique a été cochée, le domicile du déposant sur le territoire de cette partie contractante, ou,
	ii)	si la case correspondant à l'alinéa a)iv) de la présente rubrique a été cochée, l'adresse de l'établissement industriel ou commercial du déposant sur le territoire de cette partie contractante.
4	CON	STITUTION D'UN MANDATAIRE
4		
4	Nom	STITUTION D'UN MANDATAIRE
4	Nom	STITUTION D'UN MANDATAIRE
4	Nom Adres	STITUTION D'UN MANDATAIRE :sse :
4	Nom Adres	STITUTION D'UN MANDATAIRE :sse :
4	Nom Adres	STITUTION D'UN MANDATAIRE Sse :
4	Nom Adres	STITUTION D'UN MANDATAIRE : ::::::::::::::::::::::::::::::::::
4	Nom Adres	hone:
4	Nom Adres Télép Adres	STITUTION D'UN MANDATAIRE See : Shone : Télécopieur : See électronique :
4	Nom Adres Télép Adres Si vo dema cons par le lesqu noter	hone:
4	Nom Adres Télép Adres Si vo dema cons par le lesqu noter intern	STITUTION D'UN MANDATAIRE See: See: Télécopieur: See électronique: Sus fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau international en relation à cette nde internationale ou à l'enregistrement qui en est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, par équent, vous ne recevrez plus aucune correspondance sur papier. De même, toute autre correspondance émise el Bureau international en relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour els la même adresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez qu'en ce qui concerne les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrement ational peut être enregistrée.
4	Nom Adres Télép Adres Si vo dema cons par le lesqu noter intern	STITUTION D'UN MANDATAIRE :

Annales CAM - Examen écrit session 2017/2018 page 11

PRIORITÉ REVENDIQUÉE Le déposant revendique la priorité du dépôt antérieur mentionné ci-dessous :								
	Office auprès duquel le dépôt antérieur a été effectué : Numéro du dépôt antérieur (s'il est disponible) :							
	Date du dépôt antérieur :							
	Si plusieurs priorités sont revendiquées, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire en donnan renseignements demandés ci-dessus pour chaque priorité revendiquée.							
	LA MARQUE							
	 a) Placer la reproduction de la marque, telle qu'elle figure dans la demande de base ou dans l'enregistrement de base, dans le carré ci-dessous. b) Si la reproduction au point a) est en noir et blanc que la couleur est revendiquée à la rubrique 8, plac une reproduction couleur de la marque dans le ca ci-dessous. 							
	 c) Le déposant déclare qu'il souhaite que la marque soit considérée comme une marque en caractères standard d) La marque consiste exclusivement en une couleur ou une combinaison de couleurs en tant que telles, sans au élément figuratif. 							
	Lorsque l'Office d'origine a adressé ce formulaire par télécopieur, le présent espace doit être complété avant d'adress							
	l'original de cette page au Bureau international.							
	Numéro de l'enregistrement de base ou numéro de référence de l'Office indiqué sur la première page du formulaire :							

8	CC	DULEUR(S) REVENDIQUÉE(S)
	a)	Le déposant revendique la couleur comme élément distinctif de la marque. Couleur ou combinaison de couleurs revendiquée :
		Couleur ou combinaison de couleurs revendiquee .
	b)	Indication, pour chaque couleur, des parties principales de la marque qui sont dans cette couleur (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées) :

a)	Translittération de la marque (cette indication est obligatoire lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, de caractères autres que latins ou de chiffres autres qu'arabes ou romains) :
	Traduction de la marque (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées ; veuillez ne pas cocher case de la rubrique c) si vous fournissez une traduction dans cette rubrique) :
	i) en anglais :
	ii) en espagnol :
	iii) en français :
c)	Les termes contenus dans la marque n'ont pas de signification (et ne peuvent donc être traduits ; veuillez ne p e cocher cette case si vous avez fourni une traduction à la rubrique b)).
d)	Le cas échéant, cocher la ou les cases pertinentes ci-dessous :
	Marque tridimensionnelle
	Marque sonore
	Marque collective, marque de certification ou marque de garantie
e)	Description de la marque (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées, telles que, par exemple États-Unis d'Amérique) :
	 i) Description de la marque contenue dans la demande de base ou l'enregistrement de base, le cas échéant (veuil ne remplir cette rubrique que si l'Office d'origine exige que vous inclussiez cette description dans la demande internationale aux fins de la rubrique 13.a)ii) de ce formulaire) :
	ii) Description volontaire de la marque (toute description de la marque exprimée par des mots, y compris la description contenue dans la demande de base ou l'enregistrement de base si vous ne deviez pas fournir cette description à rubrique e)i) ci-dessus) :
f)	Éléments verbaux de la marque (le cas échéant) :
g)	Le déposant souhaite ne pas revendiquer la protection à l'égard des élément(s) suivant(s) de la marque :



PRODUITS ET SERVICES

Vous pouvez trouver les indications qui sont préalablement acceptées par le Bureau international dans le Gestionnaire de produits et services de Madrid (MGS) à l'adresse www.wipo.int/mgs/. En utilisant ces indications, vous pouvez éviter d'éventuelles irrégularités concernant le classement des produits et des services et un retard dans l'inscription de l'enregistrement international.

		ues et optiques ; trames pour la photogravure ; ordinateurs. iques ; agences d'informations commerciales.						
S'il vous plaît, veuillez utiliser la police "Courier New" ou "Times New Roman", taille 12 pt, ou plus.								
a)	Indiquer ci-dessous les produits et se	les produits et services pour lesquels l'enregistrement international est demandé :						
	Classe	Produits et services						
ſ								
	Le déposant souhaite limiter la désignées, comme suit :	liste des produits et services à l'égard de l'une ou de plusieurs parties contractantes						
		Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :							
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						
	désignées, comme suit :	Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels						

1	1	DÉSIGNATIONS											
		(Des informations relative de Madrid peuv suivante : www.wipo.int	ent	ê	tre cons	sultées s	ur	le	site	Internet	de	ľON	MPI à l'adresse
		les avis consultables à											
		Cocher les cases corres	ponda	ante	es:								
	1	Antigua-et-Barbuda	=		Estonie			LA	République			i	Serbie
F	;	Albanie	_		Égypte	, 1			lao	ique populaire	"		Fédération de Russie
F	i	Arménie	=		Union euro	peenne ¹		LI	Liechtens	stein	F	, 1	Rwanda
F	i	Autriche	$\overline{}$		Espagne			LR	Libéria		F	i -	Soudan
F	,	Australie	=		Finlande		П	LS	Lesotho ²		F		Suède
F	,	Azerbaïdjan	=		France			LT	Lituanie		L	1	Singapour ²
F	1	Bosnie-Herzégovine	=		Royaume-l	Jnı⁴	П	LV	Lettonie		Ļ	SI	Slovénie
F	1	Bulgarie	_		Géorgie		П		Maroc		F	1	Slovaquie
\vdash	;	Bahreïn	=		Ghana		П		Monaco		Ļ	i	Sierra Leone
F		Brunéi Darussalam²	=		Gambie		П	_		ue de Moldova	a 📙		Saint-Marin
	BQ	Bonaire, Saint-	=		Grèce		Ħ	ME	Monténé		~ <u> </u>		Sao Tomé-et-Principe
	l n=	Eustache et Saba ⁶	=		Croatie		Ħ		Madagas	-		SX	Saint-Martin (partie
H	i	Bhoutan	Щн	łU	Hongrie		H		Ex-Répul		_	1 01/	néerlandaise) ⁶
F	í	Botswana	<u> </u> "		Indonésie			IVIIX	yougosla	•		SY	République arabe syrienne
\vdash	;	Benelux	<u> </u>	Ε	Irlande ²				Macédoir			97	Swaziland
F	i	Bélarus	<u> </u>	L	Israël			MN	Mongolie		<u> </u>	i	Thaïlande
F	i	Suisse	<u> </u>	N	Inde ²			MX	Mexique		H	i	Tadjikistan
F	i	Chine	∐ IF		Iran (Répub			ΜZ	Mozambi	que²	H	i	Turkménistan
F	;	Colombie			Islamique o	l')		NA	Namibie		-	1	Tunisie
F	i	Cuba ⁵			Islande			NO	Norvège		H	:	Turquie
Ļ	1	Curaçao ⁶	H		Italie			ΝZ	Nouvelle-	·Zélande²	-	,	Ukraine
F	1	Chypre	=		Japon ⁵			OA	Organisa	tion Africaine	-	;	États-Unis d'Amérique ⁴
F	•	République tchèque	_		Kenya				de la Pro		-	i	•
L	;	Allemagne	_		Kirghizistar					elle (OAPI) ³	H	i	Ouzbékistan
Ļ	,	Danemark	=		Cambodge		Н	_	Oman		H	í	Viet Nam
	DZ	Algérie	<u></u>		République		Н	PH	Philippine	es	H	í	Zambie
			п.		-	ue de Corée	Н	PL	Pologne			ZVV	Zimbabwe
			=		République		Н	PT	Portugal				
			r	~_	Kazakhstar	1		RO	Roumani	е			
Au	itres :	:											
4					. 4								
'	Dane	lésignation de l'Union euro emark, Espagne, Estonie, F ugal, Roumanie, Royaume-U	inlande	e, F	rance, Grèc	e, Hongrie, Irl	ande	, Italie					
	l'une	Inion européenne est désignes suivantes :			Alleman	nd 🔲 Ang	lais		☐ Ĕspagno	ol 🗌 Italier	า		, , ,
		ailleurs, si le déposant souh péenne, le formulaire officiel									ou poui	r, un l	Etat membre de l'Union
2	dépo	ésignant le Brunéi Darussa sant déclare qu'il a l'intenti uits et services identifiés dar	on que	la	marque sera	a utilisée par l							
3	Com	ésignation de l'Organisation ores, Congo, Côte d'Ivoire égal, Tchad, Togo.											
4	conte	s États-Unis d'Amérique senant la déclaration d'intendement être remplie.											
5	respe indivi l'Offic cond	a et le Japon ont fait une lectives sont dues en deu iduelle applicable est due a ce de la partie contractante litions requises pour être proegistrement international à u	x part lu mom e conce otégée.	ies nen ern La	. Par consé t du dépôt de ée désignée a date limite	equent, lorsque e la présente considère qu	e Cu dema e la	ba ou ande i marqu	ı le Japon nternationa ıe qui fait	est désigné, s le. La seconde 'objet de l'enre	seule la e partie egistren	a prer ne d nent i	nière partie de la taxe levra être payée que si nternational remplit les
6		é territoriale qui faisait partie				néerlandaises	S.						

4			
		9	1
		_	1

SIGNATURE DU DÉPOSANT ET/OU DE SON MANDATAIRE

(si exigé ou autorisé par l'Office d'origine)

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

13

ATTESTATION ET SIGNATURE DE LA DEMANDE INTERNATIONALE PAR L'OFFICE D'ORIGINE

a) Attestation

L'Office d'origine certifie

- i) que la requête aux fins de la présentation de la présente demande lui est parvenue le _____ (jj/mm/aaaa).
- ii) que le déposant nommé à la rubrique 2 et le déposant nommé dans la demande de base ou le titulaire nommé dans l'enregistrement de base mentionné à la rubrique 5 sont une seule et même personne,

que toute indication donnée à la rubrique 7.d), 9.d) ou 9.e)i) figure aussi dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas,

que la marque à la rubrique 7.a) est la même que dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas, que, si la couleur est revendiquée à titre d'élément distinctif de la marque dans la demande de base ou l'enregistrement de base, la même revendication figure à la rubrique 8 ou que,

si la couleur est revendiquée à la rubrique 8 sans l'avoir été dans la demande de base ou l'enregistrement de base, la marque dans la demande de base ou l'enregistrement de base est bien dans la couleur ou la combinaison de couleurs revendiquée, et

que les produits et services indiqués à la rubrique 10 sont couverts par la liste des produits et services figurant dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas.

Si la présente demande internationale est fondée sur plusieurs demandes de base ou enregistrements de base, l'attestation ci-dessus est réputée s'appliquer à toutes ces demandes ou tous ces enregistrements.

b)	Nom de l'Office :
c)	Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office : En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :
d)	Nom et adresse électronique de la personne de contact à l'Office :

Annales CAM - Examen écrit session 2017/2018 page 17

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER S	SUR UN COMPTE COURANT							
Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).								
Titulaire du compte :	Numéro du compte :							
Identité de l'auteur des instructions :								
b) MONTANT DES ÉMOLUMENTS ET TAXES (voir calculateur de taxes : www.wipo.int/madrid/fr/fees/calculator.jsp)								
uniquement; 903 francs suisses s'il y a une r internationales déposées par des déposants dont pays les moins avancés, conformément à la lis	Émolument de base: 653 francs suisses si la reproduction de la marque est en noir et blanc uniquement; 903 francs suisses s'il y a une reproduction en couleur. (Pour les demandes internationales déposées par des déposants dont le pays d'origine est un pays figurant parmi les pays les moins avancés, conformément à la liste établie par l'Organisation des Nations Unies (www.wipo.int/ldcs/en/country), 65 francs suisses si la reproduction est en noir et blanc uniquement							
Compléments d'émoluments et émoluments sup	pplémentaires :							
Nombre de désignations auxquelles le complément d'émolument s'applique Complément d'éi								
Nombre de classes de produits et services en sus de la troisième Émolument supplé	Montant total des émoluments émentaire supplémentaires							
Taxes individuelles (francs suisses) : Parties contractantes Taxe individuelle désignées	Parties contractantes Taxe individuelle désignées							
	Montant total des taxes =>							
	TOTAL GENERAL (francs suisses)							
c) MODE DE PAIEMENT	•							
Identité de l'auteur du paiement :								
Paiement reçu et confirmé par l'OMPI	Numéro de quittance de l'OMPI							
Versement sur le compte bancaire de l'OMPI nº IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0 Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 Swift/BIC : CRESCHZZ80A	Références du paiement jj/mm/aaaa							
Versement sur le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens) nº IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8 Swift/BIC : POFICHBE	Références du paiement jj/mm/aaaa							

	FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE	N° : de
1		



ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE LIMITATION DE LA LISTE DES PRODUITS ET SERVICES

(Règle 25 du règlement d'exécution commun)

IMPORTANT

- 1 Cette demande peut être présentée au Bureau international directement par le titulaire ou par l'intermédiaire de l'Office de la partie contractante du titulaire.
- 2 Les produits et services concernés par la limitation peuvent faire l'objet d'une désignation postérieure et seront donc pris en compte pour le calcul des émoluments supplémentaires au moment du renouvellement. Pour supprimer définitivement ces produits et services du registre international, l'inscription d'une radiation, et non d'une limitation, doit être demandée (formulaire MM8). Dans ce cas, ces produits et services ne pourront plus faire l'objet d'une désignation postérieure et ne seront pas pris en compte pour le calcul des émoluments supplémentaires au moment du renouvellement.
- Un seul formulaire peut être utilisé pour demander l'inscription d'une limitation concernant plusieurs enregistrements internationaux, **pour autant que** le titulaire soit le même et que la même limitation s'applique à toutes les parties contractantes désignées ou aux mêmes parties contractantes désignées pour chacun des enregistrements internationaux concernés.
- 4 Si la limitation n'est pas la même à l'égard d'une partie contractante désignée, l'inscription de cette limitation doit être demandée au moyen d'un autre formulaire

Cette page de couverture ne doit pas être envoyée au Bureau international.

Système de Madrid - Contacts

Heures d'ouverture du service à la clientèle du système de Madrid :

Lundi – Vendredi, 9h00 à 18h00 (heure de Genève) Téléphone : + 41 22 338 86 86

Questions / présentation de formulaires http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/

Addresse

Division des opérations du système de Madrid

Service d'enregistrement de Madrid Secteur des marques et des dessins et modèles

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, Chemin des Colombettes 1211 Genève 20

Suisse



DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE LIMITATION DE LA LISTE DES PRODUITS ET SERVICES

À remplir par le titulaire		À remplir par l'Office
La présente demande comprend le nombre suivant de feuilles		Référence de l'Office :
supplém	entaires :	
Référenc	ce du titulaire :	
(c m	nême limitation s'applique à toutes les parties contractante haque enregistrement international concerné)	L(AUX) ents internationaux au nom du même titulaire, à condition que la es désignées ou aux mêmes parties contractantes désignées pour
	IOM DU TITULAIRE rel qu'inscrit au registre international)	
(<u>r</u> N A 	dresse :	au) mandataire)
A S c re in a c c	éléphone : dresse électronique : ii vous fournissez une adresse électronique, toute correses enregistrements internationaux sera envoyée exclusecevrez plus aucune correspondance sur papier. International en relation à d'autres demandes international dresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée	spondance émise par le Bureau international en relation à cet ou sivement de façon électronique et, par conséquent, vous ne De même, toute autre correspondance émise par le Bureau les ou aux enregistrements internationaux pour lesquels la même exclusivement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui lresse électronique pour chaque enregistrement international peut

MM6(F), page 2

4	PARTIES CONTRACTANTES (cochez une seule case)				
	a) la limitation de la liste des produits et services indiquée à la rubrique 5a) et/ou 5b) doit être inscrite pour toutes les parties contractantes désignées qui sont indiquées dans l'enregistrement international indiqué à la rubrique 1; ou				
	b)		e des produits et services menti désignées qui sont indiquées ci	onnée à la rubrique 5a) et/ou 5b) dessous:	doit être inscrite pour les



PRODUITS ET SERVICES

NOTE:

Toute classe couverte par l'enregistrement international ou les enregistrements internationaux visés à la rubrique 1 qui n'est pas mentionnée ci-dessous demeure telle qu'inscrite au registre international :

- si vous souhaitez demander l'inscription d'une limitation pour une classe particulière à l'égard des parties contractantes désignées indiquées à la rubrique 4, veuillez indiquer au point a) le numéro de classe correspondant et la nouvelle liste complète des produits et services de cette classe visés par une limitation;
- cependant, si vous souhaitez supprimer une ou plusieurs classes dans leur totalité à l'égard de ces parties contractantes, veuillez indiquer au point b) les numéros de classe correspondants.

Vous pouvez trouver les indications des termes pour les produits et services qui sont préalablement acceptées par le Bureau international dans le Gestionnaire de produits et services de Madrid (MGS) à l'adresse www.wipo.int/mgs/.

Veuillez utiliser le point virgule (;) pour séparer clairement les indications des produits et services de votre liste. Par exemple :

09 Appareils et instruments scientifiques et optiques ; trames pour la photogravure ; ordinateurs.

35 Publicité ; établissement de statistiques ; agences d'informations commerciales.

S'il vous plaît, veuillez utiliser la police "Courier New" ou "Times New Roman", taille 12 pt, ou plus.

- a) Si la limitation concerne un changement dans une classe donnée, veuillez indiquer ci-dessous le numéro de classe correspondant et la nouvelle liste complète des produits et services de cette classe visés par une limitation (et non pas les produits ou services que vous souhaitez supprimer de la liste actuellement inscrite). Il est important de fournir des renseignements clairs sur la protection restante afin d'assurer l'inscription exacte de la limitation au registre international. La nouvelle liste ainsi limitée sera inscrite pour les parties contractantes indiquées à la rubrique 4.
 - <u>Exemple 1</u>: Si l'enregistrement international regroupe, dans la classe 25, "vêtements; chaussures; chapellerie" et que vous souhaitez limiter certaines désignations aux vêtements et à la chapellerie, indiquez que la nouvelle liste concernant ces désignations s'intitule "vêtements; chapellerie".
 - <u>Exemple 2</u>: Si vous souhaitez conserver certaines "chaussures", indiquez clairement la protection restante, y compris le type de chaussures que vous souhaitez conserver dans la désignation (par exemple, "vêtements; chaussures en cuir, bottes en cuir, sandales en cuir; chapellerie").
 - <u>Exemple 3</u>: Si vous souhaitez limiter les chaussures aux sandales uniquement, vous pouvez indiquer que la nouvelle liste porte sur les "vêtements; sandales; chapellerie".
 - <u>Exemple 4</u>: Si vous souhaitez exclure les sandales, vous pouvez indiquer que la nouvelle liste porte sur les "vêtements; chaussures à l'exception des sandales; chapellerie".

Si une classe doit être supprim	née dans sa totalité, veuillez	indiquer uniquement le nun	néro de cette classe :	
indiquées à la rubrique 4 n'inc			nation des parties contractantes rubrique 5a), ci-dessus, ne doit	
pas figurer ici.)				
Si l'espace prévu ci-dessus est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire.				

	<u>Titulaire</u>	Mandataire du titulaire	
	(tel qu'inscrit au registre international)	(tel qu'inscrit au registre international ou ici constitué)	
	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :	
	Nom :	Nom :	
	Signature :	Signature :	
<u> </u>	OFFICE DE LA PARTIE CONTRACTANTE DU TITULAIRE PRÉSENTANT LA DEMANDE (lorsque cette demande est présentée par l'intermédiaire d'un Office)		
		d'un Office)	

Nom et adresse électronique de la personne de contact à l'Office :

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER S	SUR UN (COMPTE COLIRANT		
a, MOTROCHON A L LITET DE FRELEVER	JOIN OIN V	COM IL COURANT		
Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).				
Titulaire du compte :		Numéro du compte :		
Identité de l'auteur des instructions :				
b) MONTANT DES ÉMOLUMENTS				
	Montant (177 francs suisses) x (par enregistrement international mentionné à la rubrique 1) Total général (francs suisses)			
c) MODE DE PAIEMENT				
Identité de l'auteur du paiement :				
		Numéro de quittance de l'OMPI		
Paiement reçu et confirmé par l'OMPI	Ш			
Versement sur le compte bancaire de l'OMPI n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0 Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 Swift/BIC : CRESCHZZ80A		Références du paiement	jj/mm/aaaa	
Versement sur le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens) n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8 Swift/BIC: POFICHBE		Références du paiement	jj/mm/aaaa	

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE	N° :	de

Annales CAM - Examen écrit session 2017/2018 page 26

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE RENONCIATION

(Règle 25 du règlement d'exécution)

IMPORTANT

- 1. Cette demande peut être présentée directement au Bureau international ou par l'intermédiaire de l'Office de la partie contractante du titulaire.
- 2. Cette demande peut se rapporter à une ou à plusieurs mais non à l'ensemble des parties contractantes désignées qui sont couvertes par l'enregistrement international; lorsque le titulaire souhaite radier l'enregistrement international à l'égard de toutes les parties contractantes désignées, pour tous les produits et services, une demande d'inscription de radiation totale doit être présentée (formulaire MM8).
- 3. Un seul formulaire peut être utilisé pour demander l'inscription d'une renonciation à l'égard de plusieurs enregistrements internationaux du même titulaire, pour autant que les parties contractantes désignées pour lesquelles il est renoncé à l'enregistrement international soient les mêmes pour chacun des enregistrements internationaux concernés.

Cette page de couverture ne doit pas être envoyée au Bureau international.

Système de Madrid - Contacts

Heures d'ouverture du service à la clientèle du système de Madrid :

Lundi – Vendredi, 9h00 à 18h00 (heure de Genève)

Téléphone : + 41 22 338 86 86

Questions / présentation de formulaires http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/

Addresse

Suisse

Division des opérations du système de Madrid Service d'enregistrement de Madrid Secteur des marques et des dessins et modèles Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) 34, Chemin des Colombettes 1211 Genève 20



DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE RENONCIATION

À remplir par le titulaire	À remplir par l'Office
La présente demande comprend le nombre suivant de feuilles supplémentaires :	Référence de l'Office :
Référence du titulaire :	
NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT(S) INTERNATIONAL (ce formulaire peut être utilisé pour plusieurs enregistreme parties contractantes désignées, pour lesquelles il est rend des enregistrements internationaux concernés)	L(AUX) Ints internationaux au nom du même titulaire, pour autant que les poncé à l'enregistrement international, soient les mêmes pour chacun
NOM DU TITULAIRE (tel qu'inscrit au registre international)	
Adresse :	eau) mandataire)
Téléphone:	Télécopieur :
Adresse électronique :	
enregistrements internationaux sera envoyée exclusivements aucune correspondance sur papier. De même, relation à d'autres demandes internationales ou aux électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusive	pondance émise par le Bureau international en relation à cet ou ces ent de façon électronique et, par conséquent, vous ne recevrez toute autre correspondance émise par le Bureau international en enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse ement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne électronique pour chaque enregistrement international peut être
SIGNATURE DU TITULAIRE CONSTITUANT LE (NOUVE	AU) MANDATAIRE INDIQUÉ CI-DESSUS
4 PARTIES CONTRACTANTES	
La renonciation concerne les parties contractantes désigné	ées suivantes :

5	SIGNATURE PAR LE TITULAIRE ET/OU SON MANDATAIRE			
	Titulaire	Mandataire du titulaire		
	(tel qu'inscrit au registre international)	(tel qu'inscrit au registre international ou ici constitué)		
	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :		
	Nom:	Nom:		
	Signature:	Signature:		
6	OFFICE DE LA PARTIE CONTRACTANTE DU TITULAIR (lorsque cette demande est présentée par l'intermédiaire de l'Office : Nom de l'Office : Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) Nom et adresse électronique de la personne de contact à	d'un Office)		

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE	N°: de



ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE

RADIATION DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

(Règle 25 du règlement d'exécution commun)

IMPORTANT

- 1. Cette demande peut être présentée directement au Bureau international ou par l'intermédiaire de l'Office de la partie contractante du titulaire.
- 2. Si la présente demande concerne une radiation totale, tel que prévu à la rubrique 4a), ce formulaire peut être utilisé pour demander l'inscription de la radiation de plusieurs enregistrements internationaux au nom du même titulaire. Toutefois, si la présente demande concerne une radiation partielle, tel que prévu à la rubrique 4b), ce formulaire ne peut être utilisé que pour demander l'inscription de la radiation d'un seul enregistrement international.
- 3. Cette demande ne peut se rapporter qu'à l'ensemble des parties contractantes désignées qui sont couvertes par l'enregistrement international; lorsque le titulaire souhaite renoncer à la protection de l'enregistrement international à l'égard d'une ou plusieurs mais non de l'ensemble des parties contractantes désignées pour tous les produits et services, une demande d'inscription de renonciation doit être présentée (formulaire MM7).
- 4. Cette demande peut se rapporter à tout ou partie des produits et services couverts par l'enregistrement international. L'effet d'une radiation partielle est que les produits et services concernés sont définitivement supprimés du registre international, de sorte qu'ils ne peuvent plus faire l'objet d'une désignation postérieure et ne sont pas pris en compte pour le calcul des émoluments supplémentaires au moment du renouvellement. S'il est souhaité que certains produits et services ne soient plus protégés dans aucune des parties contractantes désignées, mais qu'ils puissent néanmoins faire l'objet d'une désignation postérieure, l'inscription d'une limitation doit être demandée (formulaire MM6).

Cette page de couverture ne doit pas être envoyée au Bureau international.

Système de Madrid – Contacts

Heures d'ouverture du service à la clientèle du système de Madrid :

Lundi – Vendredi, 9h00 à 18h00 (heure de Genève) Téléphone : + 41 22 338 86 86

Questions / présentation de formulaires http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/

Addresse

Division des opérations du système de Madrid

Service d'enregistrement de Madrid Secteur des marques et des dessins et modèles

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, Chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse



DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE RADIATION DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

	À remplir par le titulaire	<u> Å remplir par l'Office</u>		
l a nrásanto	e demande comprend le nombre suivant de feuilles	Référence de l'Office :		
-	·	ixeletence de l'Onice .		
Supplemen	taires :			
Référence	du titulaire :			
(C	UMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT(S) INTERNATIONAL e formulaire peut être utilisé pour plusieurs enregistrement procernés fassent l'objet d'une radiation totale, tel que préviencement de la company de la co	nts internationaux, pour autant que tous les enregistrements vu à la rubrique 4.a))		
	OM DU TITULAIRE el qu'inscrit au registre international)			
3 CONSTITUTION D'UN (NOUVEAU) MANDATAIRE (ne remplir cette rubrique que si vous constituez un (nouveau) mandataire)		au) mandataire)		
No	om :			
		Télécopieur :		
	Adresse électronique :			
Si vous fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau internation enregistrements internationaux sera envoyée exclusivement de façon électronique et, par consplus aucune correspondance sur papier . De même, toute autre correspondance émise par relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour l'électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrementegistrée.		ent de façon électronique et, par conséquent, vous ne recevrez toute autre correspondance émise par le Bureau international en enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse ement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne		
SI	GNATURE DU TITULAIRE CONSTITUANT LE (NOUVE	AU) MANDATAIRE INDIQUÉ CI-DESSUS		

		DUITS	S ET SERVICES ou b))
•	a)		RADIATION TOTALE (la radiation doit être inscrite pour tous les produits et services couverts par le(s) enregistrement(s) international(aux) indiqué(s) à la rubrique 1),
c	ou		enregistrement(s) international(aux) indique(s) à la rubrique 1),
t	0)		RADIATION PARTIELLE (la radiation ne concerne que certains produits ou services couverts par l'(les) enregistrement(s) international(aux) indiqué(s) à la rubrique 1)
<u>!</u>	NO [°]		oute classe couverte par l'(les) enregistrement(s) international(aux)en question qui n'est pas mentionnée -dessous demeure telle qu'inscrite au registre international.
			vez trouver les indications préalablement acceptées par le Bureau international dans le Gestionnaire de t services de Madrid (MGS) à l'adresse <u>www.wipo.int/mgs/</u> .
e	exei	mple:	tiliser le point virgule (;) pour spécifier clairement les indications des produits et services de votre liste. Par
			ils et instruments scientifiques et optiques ; trames pour la photogravure ; ordinateurs. té ; établissement de statistiques ; agences d'informations commerciales.
5	S'il '	vous p	olaît, veuillez utiliser la police "Courier New" ou "Times New Roman", taille 12 pt, ou plus.
			 i) Classe(s) entière(s), le cas échéant, à radier (n'indiquer que le numéro de la ou des classe(s) concernée(s)), et/ou
			ii) Si la radiation ne concerne que certains produits ou services d'une classe donnée, veuillez indiquer ci- dessous le numéro de classe correspondant et la nouvelle liste des produits et services dans sa totalité. Cette nouvelle liste remplacera la liste qui figure actuellement dans le registre international pour cette classe (en d'autres termes, n'indiquez pas seulement les produits ou services que vous souhaitez supprimer de la liste actuellement enregistrée):
	[Si l'espace prévu ci-dessus est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire

5	SIGNATURE PAR LE TITULAIRE ET/OU SON MANDATAIRE		
	<u>Titulaire</u> (tel qu'inscrit au registre international)	Mandataire du titulaire (tel qu'inscrit au registre international ou ici constitué)	
	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :	
	Nom:	Nom:	
	Signature:	Signature:	
6	OFFICE DE LA PARTIE CONTRACTANTE DU TITULAIRE PRÉSENTANT LA DEMANDE (lorsque cette demande est présentée par l'intermédiaire d'un Office) Nom de l'Office :		
	Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office : En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :		
	Nom et adresse électronique de la personne de contact à l'O	ffice:	

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE	N°: de

MADRID AGREEMENT AND PROTOCOL CONCERNING THE INTERNATIONAL REGISTRATION OF MARKS

DECLARATION OF INTENTION TO USE THE MARK – UNITED STATES OF AMERICA

(to be annexed to each international application or subsequent designation in which the United States of America is a designated Contracting Party)

IMPORTANT

- 1. This form contains the exact wording of the declaration of intention to use the mark required by the United States of America. It should not be amended in any respect. Deletions, modifications or inclusions of text will result in the declaration being considered as irregular.
- 2. The United States of America requires that the declaration of intention to use the mark be made in English, even if the international application or the subsequent designation is in French or Spanish. Therefore, **this form is available in English only**.

This cover page must not be sent to the International Bureau.

Madrid System - Contacts

Madrid Customer Service opening hours: Monday – Friday, 9:00 a.m. to 6:00 p.m. (Geneva time) Telephone: + 41 22 338 86 86

Inquiries / submitting forms: http://www.wipo.int/madrid/en/contact/

Mailing address

Madrid Operations Division
Madrid Registry
Brands and Designs Sector
World Intellectual Property Organization
(WIPO)
34, Chemin des Colombettes
1211 Geneva 20
Switzerland

DECLARATION OF INTENTION TO USE THE MARK: UNITED STATES OF AMERICA

By designating the United States in the international application/subsequent designation, the person signing below declares that:

- (1) the applicant/holder has a *bona fide* intention to use the mark in commerce that the United States Congress can regulate on or in connection with the goods/services identified in the international application/subsequent designation;
- (2) he/she is properly authorized to execute this declaration on behalf of the applicant/holder;
- (3) he/she believes applicant/holder to be entitled to use the mark in commerce that the United States Congress can regulate on or in connection with the goods/services identified in the international application/subsequent designation; and
- (4) to the best of his/her knowledge and belief no other person, firm, corporation, association, or other legal entity has the right to use the mark in commerce, either in the identical form thereof or in such near resemblance thereto as to be likely, when used on or in connection with the goods/services of such other person, to cause confusion, or to cause mistake, or to deceive:
- (5) to the best of the signatory's knowledge, information, and belief, formed after an inquiry reasonable under the circumstances, the allegations and other factual contentions made above have evidentiary support.

I declare under penalty of perjury under the laws of the United States of America that all the foregoing statements are true and correct to the best of my knowledge and belief. I understand that willful false statements and the like may jeopardize the validity of the application or document or any registration resulting therefrom, and are punishable by fine or imprisonment, or both (18 U.S.C. §1001). 35 U.S.C. §25(b).

Signature	Date of execution (dd/mm/yyyy)
Signatory's Name (Printed)	_
Signatory's Title	-

INSTRUCTION

This declaration must be signed by:

- (1) the applicant/holder or a person with legal authority to bind the applicant/holder; or
- (2) a person with firsthand knowledge of the facts and actual or implied authority to act on behalf of the applicant/holder; or
- (3) an attorney who is authorized to practice before the United States Patent and Trademark Office under 37 C.F.R. §10.1(c), who has an actual written or verbal power of attorney or an implied power of attorney from the applicant/holder.

(a) Where the present declaration refers to an international application based on a basic application, indicate: Basic application number: Date of the basic application: (dd/mm/yyyy), or (b) Where the present declaration refers to an international application based on a basic registration, indicate: Basic registration number: Date of the basic registration: (dd/mm/yyyy), or (c) Where the present declaration refers to a subsequent designation of an international registration, indicate: International registration number: International Bureau's reference (where applicable): Name of applicant/holder:

5. Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Arrangement de Madrid (marques) (1891), révisé à Bruxelles (1900), à Washington (1911), à La Haye (1925), à Londres (1934), à Nice (1957) et à Stockholm (1967), et modifié en 1979

et

6. Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Protocole de Madrid (1989), modifié en 2006 et en 2007 (Union de Madrid) ¹

Situation le 15 janvier 2018

État/OIG	Date à laquelle l'État	Date à laquelle l'État/OIG
	est devenu partie à	est devenu partie au
	l'Arrangement de Madrid ²	Protocole de Madrid (1989)
Albanie	4 octobre 1995	30 juillet 2003
Algérie	5 juillet 1972	31 octobre 2015 ⁵
Allemagne	1 ^{er} décembre 1922	20 mars 1996
Antigua-et-Barbuda	=	17 mars 2000 ^{5,6}
Arménie	25 décembre 1991	19 octobre 2000 ^{6,11}
Australie	=	11 juillet 2001 ^{5,6}
Autriche	1 ^{er} janvier 1909	13 avril 1999
Azerbaïdjan	25 décembre 1995	15 avril 2007
Bahreïn	-	15 décembre 2005 ¹¹
Bélarus	25 décembre 1991	18 janvier 200 ^{6,11}
Belgique	15 juillet 1892 ³	1 ^{er} avril 1998 ^{3,6}
Bhoutan	4 août 2000	4 août 2000
Bosnie-Herzégovine	1 ^{er} mars 1992	27 janvier 2009
Botswana	_	5 décembre 2006
Brunéi Darussalam	_	6 janvier 2017 ^{5,6}
Bulgarie	1 ^{er} août 1985	2 octobre 2001 ^{6,11}
Cambodge	_	5 juin 2015 ^{5,7}
Chine	4 octobre 1989 ⁴	1 ^{er} décembre 1995 ^{4,5}
Colombie	_	29 août 2012 ^{5,6}
Chypre	4 novembre 2003	4 novembre 2003 ⁵
Croatie	8 octobre 1991	23 janvier 2004
Cuba	6 décembre 1989	26 décembre 1995
Danemark	_	13 février 1996 ^{5, 67}
Égypte	1 ^{er} juillet 1952	3 septembre 2009
Espagne	15 juillet 1892	1 ^{er} décembre 1995
Estonie	_	18 novembre 1998 ^{5,6,8}
États-Unis d'Amérique	_	2 novembre 2003 ^{5,6}
Ex-République yougoslave de Macédoine	8 septembre 1991	30 août 2002
Fédération de Russie	1 ^{er} juillet 1976 ⁹	10 juin 1997
Finlande		1 ^{er} avril 1996 ^{5,6}
France	15 juillet 1892 ¹⁰	7 novembre 1997 ¹⁰
Gambie	_	18 décembre 2015 ^{5,6}
Géorgie	_	20 août 1998 ^{6,11}
Ghana	_	16 septembre 2008 ^{5,6}
Grèce	- 1000	10 août 2000 ^{5,6}
Hongrie	1 ^{er} janvier 1909	3 octobre 1997
Inde	_	8 juillet 2013 ^{5,6,8}
Indonésie	- 25.1/ 1.2002	2 janvier 2018 ^{6,11}
Iran (République islamique d')	25 décembre 2003	25 décembre 2003 ⁵
Irlande	_	19 octobre 2001 ^{5,6}
Islande	- -	15 avril 1997 ^{6,11}
Israël	= 15 - 4-1 - 1904	1 ^{er} septembre 2010 ^{5,6} 17 avril 2000 ^{5,6}
Italie	15 octobre 1894	17 avril 2000 7 14 mars 2000 ^{6,11}
Japon	25 décembre 1991	8 décembre 2010
Kazakhstan		8 decembre 2010 26 juin 1998 ^{5,6}
Kenya	26 juin 1998 25 décembre 1991	
Kirghizistan	25 decembre 1991 12 février 1999	17 juin 2004 ⁶
Lesotho	12 fevrier 1999 1 ^{er} janvier 1995	12 février 1999 5 janvier 2000
	25 décembre 1995	11 décembre 2009
Libéria Liechtenstein		11 decembre 2009 17 mars 1998
Lituanie	14 juillet 1933	17 mars 1998 15 novembre 1997 ⁵
Littuanic	_	13 HOVEHIOLE 199/

(suite)

5. Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Arrangement de Madrid (marques) (1891), révisé à Bruxelles (1900), à Washington (1911), à La Haye (1925), à Londres (1934), à Nice (1957) et à Stockholm (1967), et modifié en 1979

et

6. Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Protocole de Madrid (1989), modifié en 2006 et en 2007 (Union de Madrid)

État/OIG	Date à laquelle l'État est devenu partie à	Date à laquelle l'État/OIG est devenu partie au	
	l'Arrangement de Madrid ²	Protocole de Madrid (1989)	
Luxembourg	1 ^{er} septembre 1924 ³	1 ^{er} avril 1998 ^{3,6}	
Madagascar	- septemore 1724	28 avril 2008 ¹¹	
Maroc	30 juillet 1917	8 octobre 1999	
Mexique	= = = = = = = = = = = = = = = = = = =	19 février 2013 ⁶ ,11	
Monaco	29 avril 1956	27 septembre 1996	
Mongolie	21 avril 1985	16 juin 2001	
Monténégro	3 juin 2006	3 juin 2006	
Mozambique	7 octobre 1998	7 octobre 1998	
Namibie	30 juin 2004	30 juin 2004 ⁸	
Norvège		29 mars 1996 ^{5,6}	
Nouvelle-Zélande	_	10 décembre 2012 ^{5,6,12}	
Oman	_	16 octobre 2007 ¹¹	
Organisation africaine de la propriété		10 0000010 2007	
intellectuelle (OAPI)	_	5 mars 2015 ^{5,6}	
Ouzbékistan	_	27 décembre 2006 ^{6,11}	
Pays-Bas	1 ^{er} mars 1893 ^{3,13}	1 ^{er} avril 1998 ^{3, ,13}	
Philippines	=	25 juillet 2012 ^{5,6,8}	
Pologne	18 mars 1991	4 mars 1997 ¹¹	
Portugal	31 octobre 1893	20 mars 1997	
République arabe syrienne	_	5 août 2004 ⁵	
République de Corée	_	10 avril 2003 ^{5,6}	
République démocratique populaire lao	_	7 mars 2016 ^{6,11}	
République de Moldova	25 décembre 1991	1 ^{er} décembre 1997 ⁶	
République populaire démocratique de Corée	10 juin 1980	3 octobre 1996	
République tchèque	1 ^{er} janvier 1993	25 septembre 1996	
Roumanie	6 octobre 1920	28 juillet 1998	
Royaume-Uni		1 ^{er} décembre 1995 ^{5,6,14}	
Rwanda	_	17 août 2013	
Saint-Marin	25 septembre 1960	12 septembre 2007 ^{6,11}	
Sao Tomé-et-Principe	23 septemore 1700	8 décembre 2008	
Serbie 15	27 avril 1992	17 février 1998	
Sierra Leone	17 juin 1997	28 décembre 1999	
Singapour	17 Juni 1997	31 octobre 2000 ^{5,6}	
Slovaquie	1 ^{er} janvier 1993	13 septembre 1997 ¹¹	
SlováquieSlováquie	25 juin 1991	12 mars 1998	
Soudan	16 mai 1984	16 février 2010	
Suède	10 mai 1704	1 ^{er} décembre 1995 ^{5,6}	
Suisse	15 juillet 1892	1 decembre 1993 1er mai 1997 ^{6,11}	
Swaziland	14 décembre 1998	14 décembre 1998	
Tadjikistan	25 décembre 1998	30 juin 2011 ^{6,11}	
Taujikistan Thaïlande	25 decembre 1991	7 novembre 2017 ^{5,6}	
Tunisie	_	16 octobre 2013 ^{5,6}	
Turkménistan	_	28 septembre 1999 ^{6,11}	
Turquie	_	1 ^{er} janvier 1999 ^{5,6,8}	
Ukraine	25 décembre 1991	29 décembre 2000 ^{5,6}	
Union européenne	23 decembre 1991	1 ^{er} octobre 2004 ^{6,11}	
Viet Nam	8 mars 1949	11 juillet 2006 ⁶	
Zambie	0 IIIa18 17 4 7	15 novembre 2001 ⁶	
Zamoie Zimbabwe		13 novembre 2001 11 mars 2015 ^{5,6}	
(Total: 100)	(55)	(100)	

(suite)

5. Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Arrangement de Madrid (marques) (1891), révisé à Bruxelles (1900), à Washington (1911), à La Haye (1925), à Londres (1934), à Nice (1957) et à Stockholm (1967), et modifié en 1979

et

6. Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Protocole de Madrid (1989), modifié en 2006 et en 2007 (Union de Madrid)

¹ L'Union de Madrid est composée des États parties à l'Arrangement de Madrid et des parties contractantes du Protocole de Madrid.

² Tous les États parties à l'Arrangement de Madrid ont déclaré, conformément à l'article 3*bis* des Actes de Nice ou de Stockholm, que la protection résultant de l'enregistrement international ne s'étendra à eux que si le titulaire de la marque le demande expressément.

³ L'ensemble des territoires de la Belgique, du Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas en Europe doit être considéré comme un seul pays pour l'application des dispositions de l'Arrangement de Madrid à compter du 1^{er} janvier 1971 et pour l'application des dispositions du Protocole à compter du 1^{er} avril 1998.

⁴ Non applicable à Hong Kong (Chine) ni à Macao (Chine).

⁵ Conformément à l'article 5.2) b) et c) du Protocole, cette partie contractante a déclaré que le délai pour notifier un refus de protection sera de 18 mois et que, lorsqu'un refus de protection résulte d'une opposition à l'octroi de la protection, ce refus peut être notifié après l'expiration du délai de 18 mois.

⁶ Conformément à l'article 8.7) a) du Protocole, cette partie contractante a déclaré que, à l'égard de chaque requête en extension territoriale de la protection d'un enregistrement international dans laquelle elle est mentionnée, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un tel enregistrement international, elle veut recevoir une taxe individuelle au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments.

⁷ Applicable au Groenland à compter du 11 janvier 2011 et aux îles Féroé à compter du 13 avril 2016.

⁸ Conformément à l'article 14.5) du Protocole, cette partie contractante a déclaré que la protection résultant d'un enregistrement international effectué en vertu du présent Protocole avant la date d'entrée en vigueur dudit Protocole à son égard ne peut faire l'objet d'une extension à son égard.

⁹ Date d'adhésion de l'Union soviétique, continuée par la Fédération de Russie à compter du 25 décembre 1991.

¹⁰ Y compris les départements et territoires d'outre-mer.

¹¹ Conformément à l'article 5.2)b) du Protocole, cette partie contractante a déclaré que le délai pour notifier un refus de protection sera de 18 mois.

¹² Avec une déclaration que cette adhésion ne s'étend pas au Tokélaou sauf si une déclaration à cet effet, s'appuyant sur la consultation appropriée avec ce territoire, est présentée au dépositaire par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

L'instrument de ratification de l'Acte de Stockholm et l'instrument d'acceptation du Protocole ont été déposés pour le Royaume en Europe. Les Pays-Bas ont étendu l'application du Protocole de Madrid aux Antilles néerlandaises avec effet au 28 avril 2003. Les Antilles néerlandaises ont cessé d'exister le 10 octobre 2010. À partir de cette date, le Protocole continue de s'appliquer à Curação et Saint-Martin. Le Protocole continue de s'appliquer également aux îles Bonaire, Saint Eustache et Saba qui, avec effet au 10 octobre 2010, font partie intégrante du territoire du Royaume des Pays-Bas en Europe.

¹⁴ Ratification pour le Royaume-Uni et l'île de Man.

¹⁵ La Serbie est l'État assurant la continuation de la Serbie-et-Monténégro à compter du 3 juin 2006.

Enoncé

Examen CAM session 2017/2018 Sujet n° 2

I - Lors d'un salon nautique à Milan, la société l'insubmersible, fabricant français réputé de canoés vient de s'apercevoir qu'un fabricant italien commercialisait un canoé en tout point identique à son modèle TARKA dont les ventes viennent seulement de décoller.

Voici le descriptif du modèle TARKA : Ce kayak de 2/3 places conçu en 2016 est caractérisé par un pont rigidifié, le renfort de pointe intégré, les poignées latérales rigides, des espaces de rangements optimisés pour accroître le confort du pagayeur, le bidon étanche faisant office de dossier. Il est insubmersible et autovideur. Un anneau antivol est disponible en option.

Elle joint toutes les photos disponibles du modèle TARKA :







La société l'Insubmersible n'a pas déposé de modèle.

Que peut-elle faire pour stopper ces contrefaçons ? Quelles vérifications doit-elle préalablement effectuer ? Quel(s) droit(s) peut-elle invoquer et à quelles conditions ? II - L'association Expressions de France (association apolitique dont l'objet est de donner la parole à toutes les personnes qui souhaitent participer et influer sur le débat public, tout en respectant les idées des uns et des autres) souhaite protéger le visuel suivant en France :



Que lui conseillez-vous? Justifiez votre réponse



Contact

academie@inpi.fr

